



## **DÉCLARATION LIMINAIRE**

**CHSCT (en audioconférence) Spécial Campagne IR**

**DU 23 avril 2020**

Madame la Présidente,

En cette période de pandémie inédite et de crise sanitaire grave, les mesures édictées par l'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 relative au retrait imposé de jour de RTT et/ou congés des agents publics sont une honte.

Cette ordonnance impose à tout agent bénéficiant ou ayant bénéficié d'une autorisation spéciale d'absence (ASA) depuis le début du confinement (16 mars 2020) de poser des jours RTT et/ou congés annuels. Même obligation pour les agents qui, pendant cette période, sont ou ont été en télétravail. De plus, ces jours posés par la contrainte ne généreront aucun droit. Ils seront exclus, par exemple, pour le calcul du nombre de jours posés pour bénéficier des 2 jours supplémentaires pour congés pris hors période.

Cette ordonnance rend en quelque sorte les agents responsables d'une situation subie et vise à les culpabiliser, pour mieux les sanctionner.

Solidaires Finances exige que cette ordonnance ne soit pas appliquée à la DGFIP et ne cesse de marteler son opposition.

Faut-il, madame la présidente, vous rappeler le volume considérable de jour écrêtés chaque année que nous dénonçons dans cette instance ?

Pour Solidaires Finances, cette mesure inique, en parfaite contradiction avec les discours emplis de bons sentiments du président de la république et de ses ministres, est à rapprocher des déclarations péremptoires du Medef qui n'a de cesse de remettre en cause le temps du travail et les droits sociaux.

De manière quasi-simultanée, la DGFIP a décidé, malgré la ferme opposition du syndicat national Solidaires Finances Publiques, de maintenir la campagne Impôt sur le Revenu au mépris de la santé des agents des finances publiques et des usagers.

Est-il besoin de rappeler que la direction générale et les directions locales en tant qu'employeurs ont une obligation juridique de sécurité et une obligation de préserver la santé et les conditions de vie au travail des agents ?

Elles sont ainsi tenues d'organiser la mise en place des règles de distanciation sociale émises par les plus hautes autorités et tenues de garantir :

- la distribution systématique de masques,
- la distribution systématique de gels,
- le marquage pour le strict respect des gestes barrières avec distanciation,
- le nettoyage systématique des lieux avec une solution adaptée,

- l'organisation de roulements pour que ce ne soit pas toujours les mêmes agent.es qui soient exposé.es aux risques et au stress,
- la mise en « quatorzaine » des agents qui présentent des symptômes ou ont été en contact avec des personnes en présentant, dans le cadre professionnel ou personnel.

Solidaires Finances alerte ce comité sur les conditions dans lesquelles s'organise cette campagne IR.

Débutée officiellement ce lundi 20 avril, force est de constater que tous les agents concernés n'ont à ce jour pas été informés des modalités de son déroulement.

Le nombre d'agent.es présents pour assurer ce nouveau PCA sera inévitablement largement augmenté, multipliant d'autant les risques, en contradiction avec les directives de distanciation prônées par ailleurs par le Gouvernement.

Pour Solidaires Finances, la règle du plafond de 40 % d'agents en présentiels édictée par la Direction Générale est en totale contradiction avec la règle du confinement voulue par le Gouvernement (au moins jusqu'au 11 mai et peut-être au-delà) et recommandée par les experts et personnels soignants.

Solidaires Finances exige que la DRFIP nord :

- présente l'organisation mise en place pour assurer le déroulement de cette campagne dans les meilleures conditions possibles pour ses agents
- soit toujours en deçà du seuil de 40 % de manière significative
- communique quotidiennement le nombre d'agents présents dans les services en distinguant le nombre d'agents par mission prioritaire

Par ailleurs, Solidaires Finances attire l'attention qu'en l'absence d'accueil physique, le nombre d'agent.es en capacité de répondre aux nombreux courriels et appels téléphoniques durant cette période particulièrement chargée est largement insuffisant. La charge de travail supplémentaire, déjà très difficilement absorbée en temps normal par les SIP, notoirement en manque d'effectifs, et les services venant en renfort ne reposera que sur quelques-uns augmentant considérablement la «pression» au travail avec des conséquences sur la santé et la sécurité des agent.es.

Solidaires Finances souhaite connaître les moyens supplémentaires mis en place par la DRFIP pour que les agents puissent effectuer cette mission dans les meilleures conditions possibles :

- dotation de matériels pour augmenter le nombre d'agents en télétravail
- point restauration et indemnisation des agents

Enfin, dans le cadre d'une rotation des agents, Solidaires Finances demande que les agents qui prennent connaissance de la documentation inérante à la campagne IR ou qui se connectent depuis leur domicile sur la plateforme E-formation soient considérés comme des agents en télétravail.

Enfin, Solidaires Finances dénonce fermement les propos du Ministre Darmanin qui envisage une organisation de déconfinement pour les agents afin qu'ils soient en mesure à partir du 11 mai de mettre en place des rendez-vous physiques ou d'accueillir du public sans rendez-vous.

Une telle décision, totalement irresponsable, mettrait en danger les agents des finances publiques et les usagers. Faut-il rappeler

qu'en 2019 ce sont 4,5 millions de personnes qui sont venues dans les services ?

Tous les spécialistes s'accordent en effet à dire que le risque pandémique n'aura pas disparu avant une longue période. Pire, ils craignent une seconde vague. Ouvrir les services à plusieurs millions de personnes serait donc une folie : cela mettrait en danger les agent.es des Finances publiques et les contribuables.